

États financiers de

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Table des matières

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	
États financiers de la Fondation Lucie et André Chagnon	
État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 22



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de la Fondation Lucie et André Chagnon

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation Lucie et André Chagnon (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2018;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A. K. S. / S. E. N. C. R. L.

Montréal, Canada

Le 19 juin 2019

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

État de la situation financière
(en milliers de dollars)

31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
Actif		
Placements (note 3)	1 902 549 \$	1 958 254 \$
Investissements axés sur la mission (note 4 i))	6 356	4 057
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39 110	49 352
Sommes à recevoir (note 5)	6 997	1 636
Charges payées d'avance	379	365
Immobilisations corporelles (note 6)	391	302
	1 955 782 \$	2 013 966 \$
Passif		
Créditeurs et charges à payer	3 286 \$	4 531 \$
Actif net	1 952 496	2 009 435
Engagements (notes 3 i), 4 i) et 8)		
	1 955 782 \$	2 013 966 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

État des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
Activités de placements		
Revenus de placements		
Revenus des Fonds de placements	55 825 \$	63 859 \$
Variation de la juste valeur des placements (notes 2 d) et 3 ii))	(15 320)	98 754
Variation de la juste valeur des contrats de change (note 3 iii))	(41 628)	25 472
Autres (note 2 d))	464	202
Total des revenus de placements	(659)	188 287
Gestion interne des activités de placements (note 3 iv))	(6 116)	(6 768)
Résultats nets des activités de placements	(6 775)	181 519
Activités de philanthropie		
Frais reliés à la philanthropie		
Dotations	(43 130)	(41 964)
Gestion interne des activités de philanthropie (note 7)	(6 645)	(6 475)
	(49 775)	(48 439)
Résultats nets des investissements axés sur la mission (note 4 ii))	(389)	(6 041)
Résultats nets des activités de philanthropie	(50 164)	(54 480)
Résultats nets	(56 939)\$	127 039 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

État de l'évolution de l'actif net
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
Actif net au début de l'exercice	2 009 435 \$	1 882 396 \$
Résultats nets des activités de :		
Placements	(6 775)	181 519
Philanthropie		
Dotations et gestion interne	(49 775)	(48 439)
Investissements axés sur la mission	(389)	(6 041)
	(50 164)	(54 480)
Résultats nets	(56 939)	127 039
Actif net à la fin de l'exercice	1 952 496 \$	2 009 435 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017

	Activités		2018	2017
	Placements	Philanthropie	Total	Total
Provenance (affectation) de la trésorerie				
Exploitation				
Résultats nets	(6 775)\$	(50 164)\$	(56 939)\$	127 039 \$
Ajustements pour :				
Revenus des Fonds de placements distribués sous forme de parts	(17 959)	–	(17 959)	(21 112)
Variation de la juste valeur des placements (note 3 ⁱⁱⁱ)	15 320	–	15 320	(98 754)
Variation de la juste valeur non réalisée des contrats de change (note 3 ⁱⁱⁱ)	21 096	–	21 096	(18 259)
Escompte sur prêts recevables (note 4 ii)	–	576	576	6 176
Amortissement (notes 3 ^{iv}) et 7)	20	231*	251	204
Variations des :				
Sommes à recevoir	(5 366)	5	(5 361)	3 365
Charges payées d'avance	–	(14)	(14)	1
Créditeurs et charges à payer	644	(1 889)	(1 245)	(1 441)
	6 980	(51 255)	(44 275)	(2 781)
Investissements				
Montant net des acquisitions et des aliénations de placements	37 248	–	37 248	(25 566)
Acquisitions d'investissements axés sur la mission	–	(2 940)	(2 940)	(7 983)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (déduction faite des allocations du bailleur)	–	(275)	(275)	(62)
	37 248	(3 215)	34 033	(33 611)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie			(10 242)	(36 392)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice			49 352	85 744
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice			39 110 \$	49 352 \$

* Incluant 65 \$ (64 \$ en 2017) d'amortissements relatifs à l'immeuble locatif compris dans les investissements liés à un programme (note 4).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2018

1. Statut et mission de la Fondation

La Fondation Lucie et André Chagnon (la « Fondation ») a été constituée à titre d'organisme sans but lucratif selon la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Depuis mars 2013, la Fondation est maintenant régie par la *Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif* à la suite d'une prorogation. Elle est un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle a commencé ses activités en 2000.

Sa mission est de prévenir la pauvreté en contribuant au développement optimal des jeunes Québécois tant sur le plan physique que sur les plans psychologique, cognitif, social, affectif et spirituel, dès leur plus jeune âge (dès la conception) jusqu'à 17 ans inclusivement. À cette fin, elle contribue à leur réussite éducative.

2. Principales méthodes comptables

Ces états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*.

La Fondation n'a pas l'obligation d'adopter les Normes internationales d'information financière du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*.

Activités de placements

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Le principal élément donnant lieu à de telles estimations et hypothèses est la juste valeur des placements. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

b) Placements

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur qui est déterminée selon le cours de clôture au 31 décembre, à l'exception des Fonds de placements privés, dont la juste valeur est déterminée, en très grande partie, à la lumière des états financiers audités fournis par les gestionnaires de ces placements.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont composés des soldes bancaires disponibles et des placements liquides, dont la durée est de trois mois ou moins, et sont constatés au coût, montant qui se rapproche de leur juste valeur.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

Activités de placements (suite)

d) Conversion de devises étrangères

Les opérations conclues en devises étrangères sont converties selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, tous les produits et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis aux cours en vigueur lors des opérations, et les gains et pertes en découlant sont inclus dans les revenus de placements à l'état des résultats aux postes « Variation de la juste valeur des placements » pour les contrats de change et « Autres » pour les éléments monétaires.

Les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis au cours en vigueur à la date de l'état de la situation financière et les éléments non monétaires, au cours en vigueur lors des opérations.

e) Instruments financiers

La Fondation utilise certains instruments financiers dérivés pour atténuer les effets de variation de change sur ses principaux placements en devises étrangères. Les gains et pertes non réalisés liés à la réévaluation de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisés à l'état des résultats.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La Fondation applique le chapitre 3856, « Instruments financiers », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada*.

f) Revenus de placements

i) Revenus des Fonds de placements

Les revenus des Fonds de placements incluent des revenus d'intérêts et de dividendes, comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les distributions de parts provenant des Fonds de placements sont comptabilisées en augmentation du coût de placement et dans les résultats aux « Revenus des Fonds de placements ». Les distributions provenant des Fonds de placements privés sont comptabilisées en réduction du coût des placements jusqu'à leur extinction pour ensuite être comptabilisées dans les résultats en augmentant les « Revenus des Fonds de placements ».

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

Activités de placements (suite)

- f) Revenus de placements (suite)
 - ii) Variation de la juste valeur des placements

La variation de la juste valeur des placements est constituée des gains et pertes réalisés sur disposition de placements et de la variation de la juste valeur non réalisée des Fonds de placements et des Fonds de placements privés.

- iii) Variation de la juste valeur des contrats de change

La variation de la juste valeur des contrats de change est constituée des gains et pertes sur les contrats de change réalisés à la date d'échéance des contrats et de la variation de la juste valeur non réalisée.

Activités de philanthropie

- g) Dotations

La Fondation comptabilise ses engagements à titre de dotations, au fur et à mesure de la réalisation des conditions de décaissement.

- h) Investissements axés sur la mission

La Fondation a adopté une stratégie d'effet de levier à la réalisation de sa mission qui consiste à dédier 10 % de son capital aux fins d'investissements axés sur la mission. Ceux-ci incluent les investissements liés à la mission (dont le rendement prévu est comparable au taux du marché) et les investissements liés à un programme (dont le rendement prévu exige un certain compromis financier).

- i) Immeuble locatif

Les investissements liés à un programme incluent un immeuble locatif comptabilisé au prix coûtant et est amorti sur sa durée d'utilisation prévue. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 40 ans pour le bâtiment.

Les résultats nets des opérations immobilières sont comptabilisés dans les résultats aux « Résultats nets des investissements axés sur la mission ».

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

Activités de philanthropie (suite)

h) Investissements axés sur la mission (suite)

ii) Prêts recevables

Les investissements liés à un programme incluent des prêts recevables dont le taux d'intérêt est inférieur aux taux pratiqués sur le marché. Ces prêts sont évalués au coût après amortissement. L'évaluation initiale des prêts est basée sur la juste valeur qui peut être estimée comme correspondant à la valeur actualisée de l'ensemble des rentrées de trésorerie futures, obtenue en ayant recours aux taux d'intérêt couramment pratiqués sur le marché pour un instrument semblable ayant une notation semblable. Tout écart (escompte) entre la juste valeur (évaluation initiale) des prêts et la contrepartie en trésorerie (valeur nominale) est comptabilisé immédiatement dans les résultats aux « Résultats nets des investissements axés sur la mission ».

L'évaluation ultérieure correspond aux montants auxquels ont été évalués les prêts lors de leur comptabilisation initiale (évaluation initiale), diminués des remboursements en principal, majorés de l'amortissement cumulé de tout écart (escompte recouvré) entre le montant initial (évaluation initiale) et le montant à l'échéance, et diminués de toute réduction pour dépréciation.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans les résultats aux « Résultats nets des investissements axés sur la mission ».

iii) Placement privé

Le placement privé est comptabilisé à sa juste valeur, laquelle correspond au coût après amortissement des sous-jacents détenus par le Fonds d'investissement, déterminée à la lumière des états financiers audités fournis par le gestionnaire de ce placement.

La variation de la juste valeur est comptabilisée dans les résultats aux « Résultats nets des investissements axés sur la mission ».

Les distributions sont comptabilisées en réduction du coût du placement jusqu'à son extinction pour ensuite être comptabilisées dans les résultats aux « Résultats des investissements axés sur la mission ».

La quote-part des résultats nets annuels attribuée est comptabilisée dans les résultats aux « Résultats nets des investissements axés sur la mission ».

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

Activités de philanthropie (suite)

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant et sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes suivantes, à partir de la date de la mise en service :

Élément d'actif	Période
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Régime de retraite

- j) La Fondation offre un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses employés. La contribution de l'employeur représente un pourcentage du salaire de base de l'employé pouvant atteindre 5 %, dans la mesure où l'employé effectue une contribution correspondante, dans les limites des montants permis par les dispositions législatives en vigueur dans ce domaine.

La charge de retraite pour l'exercice 2018 a été imputée aux frais reliés à la philanthropie au montant de 189 747 \$ (170 637 \$ en 2017) et aux frais reliés aux placements au montant de 30 937 \$ (27 810 \$ en 2017).

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2018

3. Placements

	2018	2017
Placements présentés à la juste valeur		
Fonds de placements (soit 479 735 \$ CA, 382 465 \$ US, 47 391 €, 17 429 £, 4 288 855 ¥ et 314 801 \$ CA en d'autres devises au 31 décembre 2018) ⁱⁱ⁾	1 474 611 \$	1 594 511 \$
Fonds de placements privés (soit 162 337 \$ US, 119 822 \$ CA, 29 134 €, 2 831 £ et 308 342 ¥ au 31 décembre 2018) ^{i) ii)}	437 966	352 675
	1 912 577	1 947 186
Contrats de change à terme ⁱⁱⁱ⁾	(10 028)	11 068
	1 902 549 \$	1 958 254 \$

ⁱ⁾ *Fonds de placements privés*

En vertu d'ententes avec les Fonds de placements privés, la Fondation est engagée au 31 décembre 2018, sous certaines conditions, à investir un solde de 433 386 443 \$ (soit 68 835 885 \$ CA, 256 325 585 \$ US et 8 542 285 €).

ⁱⁱ⁾ *Variation de la juste valeur des placements*

À l'état des résultats

	2018	2017
Gains réalisés sur disposition	24 717 \$	66 372 \$
Variation de la juste valeur non réalisée	(40 037)	32 382
	(15 320)\$	98 754 \$

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2018

3. Placements (suite)

iii) Contrats de change à terme

La politique de placement de la Fondation prévoit des pourcentages cibles pour certains placements en différentes devises. Afin de les respecter, la Fondation a mis en place une stratégie de vente et d'achat de devises à terme lorsque la valeur marchande des placements dans une devise donnée dépasse ou n'atteint pas cette cible.

Les écarts avec les cibles sont revus et, le cas échéant, ajustés mensuellement. La durée des contrats n'excède pas 30 jours.

Au 31 décembre 2018, la Fondation avait des contrats pour la vente (l'achat) de certaines devises. Tous les contrats échoient le 15 janvier 2019.

Type	Taux	\$ CA		2018	2017
		Contrepartie	Juste valeur estimative		Juste valeur estimative
Dollar américain (\$ US)	1,33580	535 428 \$	(11 341)\$		11 581 \$
Euro (€)	1,52788	59 624	(1 423)		504
Livre sterling (£)	1,68981	(38 349)	1 178		(432)
Yen japonais (¥)	0,001188	(32 685)	1 558		(585)
		524 018 \$	(10 028)\$		11 068 \$

La juste valeur estimative de ces contrats a été inscrite à titre d'élément de passif au 31 décembre 2018, et d'actif au 31 décembre 2017.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2018

3. Placements (suite)

iii) Contrats de change à terme (suite)

La variation de la juste valeur des contrats de change à l'état des résultats se répartit comme suit :

	2018	2017
(Pertes) gains réalisés	(20 532)\$	7 213 \$
Variation de la juste valeur non réalisée	(21 096)	18 259
	(41 628)\$	25 472 \$

Par cette politique de couverture, la quasi-totalité de la contrepartie des gains ou pertes réalisés et non réalisés sur les contrats de change à terme est présentée dans la variation de la juste valeur des placements à l'état des résultats (note 3 ⁱⁱ).

iv) Gestion interne des activités de placements

À l'état des résultats

	2018	2017
Honoraires de gestion de portefeuille	4 782 \$	5 520 \$
Honoraires	429	373
Rémunération (note 2 j))	677	650
Amortissement	20	21
Autres	208	204
	6 116 \$	6 768 \$

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2018

4. Investissements axés sur la mission (note 2 h))

i) Investissements liés à un programme

			2018	2017
Immeuble locatif	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	353 \$	– \$	353 \$	353 \$
Bâtiment	2 590	747	1 843	1 897
	2 943 \$	747 \$	2 196 \$	2 250 \$

				2018	2017
Prêts recevables	Évaluation initiale	Remboursement principal	Escompte recouvré	Valeur nette	Valeur nette
Valeur nominale	9 280 \$	– \$	– \$	9 280 \$	7 951 \$
Escompte	(7 375)	–	623	(6 752)	(6 176)
	1 905 \$	– \$	623 \$	2 528 \$	1 775 \$

	2018	2017
Placement privé - juste valeur	1 632 \$	32 \$
Total des investissements liés à un programme	6 356 \$	4 057 \$

En vertu d'ententes, la Fondation est engagée au 31 décembre 2018, sous certaines conditions, à investir un solde de 9 338 897 \$ sous forme d'investissements axés sur la mission.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2018

4. Investissements axés sur la mission (note 2 h) (suite)

ii) Résultats nets des investissements axés sur la mission

À l'état des résultats

	2018	2017
Résultats nets de l'immeuble locatif	104 \$	105 \$
Revenus des prêts recevables	83	30
Total des revenus des investissements axés sur la mission	187	135
Escompte sur les prêts recevables	(576)	(6 176)
	(389)\$	(6 041)\$

5. Sommes à recevoir

	2018	2017
Sommes à recevoir des :		
Revenus de placements	2 696 \$	926 \$
Ventes de placements	3 861	279
Investissements axés sur la mission	43	30
Taxes	241	256
Organismes alliés	137	136
Autres	19	9
	6 997 \$	1 636 \$

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2018

6. Immobilisations corporelles

			2018	2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier	1 281 \$	1 229 \$	52 \$	37 \$
Matériel informatique	1 838	1 718	120	126
Améliorations locatives	1 181	962	219	139
	4 300 \$	3 909 \$	391 \$	302 \$

7. Gestion interne des activités de philanthropie

À l'état des résultats

	2018	2017
Rémunération (note 2 j))	4 470 \$	4 344 \$
Honoraires et consultations	1 119	1 208
Loyer	652	671
Amortissement	166	119
Autres	238	133
	6 645 \$	6 475 \$

8. Engagements

Activités de philanthropie

a) Dotations

La Fondation s'est engagée à contribuer à différents projets dans le cadre d'activités de bienfaisance pour des périodes de temps variables, sous certaines conditions.

Au 31 décembre 2018, les engagements globaux pourraient atteindre jusqu'à 126 180 809 \$, dont 62 412 104 \$ pour l'exercice 2019.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2018

8. Engagements (suite)

Activités de philanthropie (suite)

a) Dotations (suite)

Les principaux accords de partenariat de la Fondation ont été conclus avec différents ministères du gouvernement du Québec (le « Partenaire ») et sont décrits ci-dessous :

- i) En 2007, un fonds pour la promotion des saines habitudes de vie a été créé pour une durée de 10 ans. Ce dernier a fusionné en 2010 avec l'organisme Québec en Forme pour continuer sous le nom de Fonds Québec en Forme (le « Fonds QEF »). Au même titre que le Partenaire, la Fondation s'est engagée à contribuer à hauteur d'une somme maximale de 200 000 000 \$ sur 10 ans, dont 180 000 000 \$ ont été versés au 31 décembre 2018 (180 000 000 \$ au 31 décembre 2017).

En raison de liquidités excédentaires, le Partenaire et la Fondation ont convenu de suspendre leurs versements mensuels. La Fondation a suspendu pendant 13 mois, de septembre 2013 à septembre 2014, des versements totalisant 21 666 667 \$. Le solde de ceux-ci, au montant de 20 000 000 \$, sera versé au Fonds QEF au plus tard le 31 mars 2019, étant donné que le Partenaire et la Fondation ont convenu, par une entente de principe, de prolonger les activités du Fonds QEF d'une durée additionnelle de deux ans, et ce, sans financement additionnel.

Au 28 février 2019, la Fondation a confirmé qu'elle ne prolongera pas son engagement dans le cadre de ce partenariat et que son financement des activités du Fonds QEF prendra fin le 1^{er} avril 2019. Il a été convenu que la contribution de 10 000 000 \$ non encore décaissée par la Fondation est donc annulée.

- ii) En 2009, un fonds a été créé pour le développement des jeunes enfants, connu sous le nom d'Avenir d'enfants, afin de soutenir le développement global et de favoriser la réussite de l'entrée scolaire des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté. La Fondation s'est engagée à contribuer à hauteur d'une somme maximale de 250 000 000 \$ sur 10 ans, dont 183 207 044 \$ ont été versés au 31 décembre 2018 (162 056 875 \$ au 31 décembre 2017). Le Partenaire a pris le même engagement à hauteur de 150 000 000 \$.

À la suite de quatre amendements au protocole initial, signés respectivement en 2011, en 2013, en 2015 et en février 2017, la contribution de la Fondation a été réduite à trois reprises de 5 000 000 \$ et de 7 500 000 \$ au dernier amendement, réduisant sa contribution totale à 227 500 000 \$. Cette réduction est en contrepartie de la réalisation de quatre campagnes sociétales : l'une terminée au 31 mars 2013, l'autre au 31 mars 2015, la suivante au 31 mars 2017 et la dernière se terminant au 31 mars 2020.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2018

8. Engagements (suite)

Activités de philanthropie (suite)

a) Dotations (suite)

ii) (suite)

En raison de liquidités excédentaires, la Fondation et le partenaire ont convenu auprès d'Avenirs d'enfants de suspendre, pendant une période de 20 mois, de décembre 2012 à mars 2015, ses versements mensuels. Les versements de la Fondation totalisent 41 666 332 \$ et seront versés au plus tard le 30 septembre 2020 selon le dernier amendement signé en février 2017.

b) Contrat de location-exploitation

La Fondation loue des locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation qui expire en novembre 2023 et dont le total des loyers de base et des frais d'occupation s'élève à 3 383 828 \$. Les exigences de paiement relatives à ces baux pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

2019	688 \$
2020	688
2021	688
2022	688
2023	631

9. Gestion des risques financiers

La Fondation est exposée à divers risques financiers qui résultent de ses activités de gestion de portefeuille.

La politique de placement de la Fondation prévoit une diversification des risques financiers au moyen de classes d'actifs. La politique établit également l'univers de placement, l'indice de référence et certaines limites de concentration et de risque.

Les principaux risques financiers auxquels la Fondation est exposée sont détaillés ci-après.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2018

9. Gestion des risques financiers (suite)

L'analyse porte sur les éléments suivants :

	2018	2017
Placements (note 3)	1 902 549 \$	1 958 254 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39 110	49 352
Total couvert par les analyses	1 941 659 \$	2 007 606 \$

a) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. Cette valeur est influencée par la variation des paramètres de marché, notamment les taux de change sur les devises, les taux d'intérêt et le cours des actions.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. En d'autres termes, les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.

La Fondation est exposée au risque de change en raison des placements, de la trésorerie, des intérêts et dividendes à recevoir, des sommes à recevoir résultant de la cession de placements et des sommes à payer découlant de l'acquisition de placements, tous libellés en devises.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2018

9. Gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

i) Risque de change (suite)

Tel qu'il est mentionné à la note 3 ⁱⁱⁱ⁾, la Fondation transige des contrats de change à terme pour les principales devises (le dollar américain, l'euro, la livre sterling et le yen japonais). Par ces contrats de change à terme, le risque de change est atténué, tel qu'il est illustré dans le tableau suivant :

Exposition nette au risque de change		2018	2017	
Type de devise	Placements	Montant notionnel des contrats de change	Exposition nette	Exposition nette
Dollar américain (\$ US)	749 233 \$	(535 428)\$	213 805 \$	219 872 \$
Euro (€)	120 855	(59 624)	61 231	73 600
Livre sterling (£)	35 242	38 349	73 591	65 521
Yen japonais (¥)	57 229	32 685	89 914	91 989
	962 559	(524 018)	438 541	450 982
Autres devises	356 975	–	356 975	362 805
	1 319 534 \$	(524 018)\$	795 516 \$	813 787 \$

Aux 31 décembre 2018 et 2017, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes par ailleurs, la valeur totale des placements incluse dans l'analyse nette des contrats de change aurait diminué ou augmenté d'environ 39,8 M\$ et 40,7 M\$, respectivement, soit 2,05 % et 2,03 % de cette valeur totale.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur du marché du total des instruments financiers qui portent intérêt à taux fixe.

Ces fluctuations ont peu d'impact sur la valeur des titres du marché monétaire qui sont des instruments à très court terme, dont l'échéance ne dépasse généralement pas 30 jours.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2018

9. Gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

ii) Risque de taux d'intérêt (suite)

Les placements en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc la Fondation au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2018, le portefeuille obligataire (obligations et fonds d'obligations) représente 387,8 M\$ ou 20,0 % (473,7 M\$ ou 23,6 % en 2017) du total couvert par les analyses. Si les taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2018 avaient augmenté ou diminué de 1 %, la courbe des taux évoluant en parallèle et toutes les autres variations restant constantes, la juste valeur de ce portefeuille aurait diminué ou augmenté d'environ 11,9 M\$ ou 3,1 % (14,5 M\$ ou 3,1 % en 2017). Cette sensibilité du portefeuille obligataire aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille.

iii) Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix de marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2018, le portefeuille de titres négociés sur des bourses mondiales (actions, fonds d'actions et fonds de couverture) représentait 1 086,8 M\$ ou 56,0 % (1 120,7 M\$ ou 55,8 % en 2017) du total couvert par les analyses. Si les cours sur les bourses mondiales avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, la juste valeur des placements aurait augmenté ou diminué d'environ 91,5 M\$ en 2018 et 95,9 M\$ en 2017.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière dans le cas où une contrepartie ne respecterait pas son obligation de rembourser un prêt ou de remplir tout autre engagement financier, ou verrait sa situation financière se dégrader.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2018

9. Gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de crédit (suite)

Le tableau suivant présente la distribution des cotes de crédit du portefeuille en obligations de la Fondation aux 31 décembre 2018 et 2017, respectivement :

	2018		2017	
	\$	%	\$	%
AAA	67 088	17	89 499	19
AA	109 789	28	114 278	24
A	87 243	23	137 533	29
BBB	62 684	16	75 387	16
BB et moins	55 773	15	56 108	12
Autres	5 102	1	799	–
Total	387 679	100	473 604	100

Afin de limiter son exposition au risque de contrepartie découlant des opérations sur les contrats de change, la Fondation transige des contrats à terme de gré à gré auprès d'institutions financières dont la cote de crédit est établie par au moins deux des trois agences de notation reconnues et selon les limites suivantes : A1 (Moody's), A+ (S&P), A+ (Fitch).

Pour la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie qui est directement sous sa gouverne, la Fondation ne transige qu'avec des émetteurs dont la cote est de qualité supérieure, et ce, afin d'atténuer les risques de pertes financières. Les montants de cette gestion s'élevaient à 27,2 M\$ ou 69,5 % en 2018 (39,5 M\$ ou 80,0 % en 2017) par rapport au total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Aux 31 décembre 2018 et 2017, les contreparties sont des émetteurs auxquels des agences de notation ont attribué des notes d'au moins R1-Bas (DBRS) ou l'équivalent.

Les sommes en dépôt auprès du gardien de valeurs de la Fondation ne sont pas en fidéicommis. Toutefois, les règles internes prévoient qu'elles ne peuvent pas dépasser 15 M\$. Aux 31 décembre 2018 et 2017, ces sommes étaient respectivement de 7,3 M\$ et de 12,2 M\$.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2018

9. Gestion des risques financiers (suite)

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité provient du délai éventuel dans la réalisation des placements à leur juste valeur. Certains placements ne sont pas négociés sur les bourses de valeurs ou ne se transigent pas à un volume élevé et, de ce fait, ils se transforment moins rapidement en trésorerie, ce qui peut entraîner une perte importante lorsqu'il y a lieu de s'en départir à court terme. Ce risque concerne principalement les fonds de placements privés, les placements dans des sociétés privées et une partie des placements dans les stratégies dites opportunistes.

La Fondation investit la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être facilement cédés. Aux 31 décembre 2018 et 2017, 435,7 M\$ ou 22,4 % et 350,4 M\$ ou 17,5 %, respectivement, du total couvert par les analyses pouvaient être considérés comme étant peu liquides.

Les besoins de trésorerie les plus importants sont reliés aux appels de capital des fonds de placements privés, au règlement des contrats de change ainsi qu'aux activités philanthropiques de la Fondation.

Pour satisfaire plus précisément à ces demandes, la Fondation monétise des placements en instruments de marché monétaire et des titres à revenu fixe en dollar canadien. De plus, il lui serait possible de vendre une portion du portefeuille d'actions conventionnelles cotées en bourse. Sur cette base, la Fondation estime détenir les liquidités nécessaires pour couvrir ses besoins de trésorerie.